

Cette année, le Traité relatif à l'espace extra-atmosphérique a interdit les armes nucléaires dans ce milieu. En 1967, également, les États indépendants de l'Amérique latine et des Antilles ont signé un traité qui doit établir une zone dénucléarisée dans cette partie du monde. Et nous avons maintenant un projet de Traité de non-prolifération. Nous pouvons donc dire que nous avons réussi à faire quelques progrès dans le contrôle des armes de guerre.

Il faut admettre, cependant, que nos réalisations à cet égard ne sont pas particulièrement impressionnantes en proportion de l'ampleur de la tâche; c'est là le troisième aspect du désarmement que met en relief le dépôt du projet de Traité de non-prolifération. Le nouveau projet ne réduirait pas le nombre des armes nucléaires dans le monde; il contribuerait seulement à bloquer toute augmentation du nombre des pays qui les possèdent. Il fournirait donc un apport au contrôle des armes, mais ce ne serait pas le désarmement. La chose est vraie de tous les exemples que je viens d'énumérer. Nous avons limité les armes de diverses manières, mais nous n'avons pas encore vraiment commencé la tâche énorme qui consiste à nous débarrasser de ces "engins de destruction", ou même à réduire nos dépenses en fait d'armements.

Le quatrième principe relatif au désarmement, qui se dégage du Traité de non-prolifération, est celui-ci: bien que les mesures de désarmement améliorent l'atmosphère internationale, elles sont le résultat plutôt que la cause de l'accord politique. Alors que les relations sont tendues par suite des conflits qui règnent au Vietnam et au Moyen-Orient, le dépôt d'un projet de Traité de non-prolifération devrait apporter une certaine détente entre l'Est et l'Ouest. Toutefois, le traité lui-même est le résultat, non pas tant d'un accord technique que de la reconnaissance de certaines réalités politiques dans diverses parties du monde. A l'avenir, nous ne pourrons donc vraiment faire de progrès que si nous arrivons à dissiper la crainte et la méfiance qui existent entre l'Est et l'Ouest. C'est pourquoi le Canada juge si importants tous les efforts tentés pour établir des liens avec l'Est: c'est le moyen de jeter les bases d'accords politiques et, par la suite, d'accords sur le contrôle des armes.

Enfin, les négociations en vue du Traité de non-prolifération nous donnent une bonne idée des éléments que doit renfermer tout accord de désarmement pour qu'il soit accepté de façon générale. Il est clair, par exemple, que des projets grandioses de désarmement, qui sont tellement séduisants en théorie, exigent beaucoup trop d'un monde méfiant. Nous ne pourrons faire de progrès sérieux que par étapes successives, préparées de façon méthodique, qui nous permettront de surmonter les obstacles graduellement. Depuis deux ans et demi, les négociateurs, tant à Genève qu'aux Nations Unies à New-York, et les chefs politiques de nombreux pays concentrent leurs efforts sur un secteur spécifique du désarmement, et le travail n'est pas encore terminé. Même après le dépôt d'un projet de Traité de non-prolifération, il faudra intensifier les négociations pour mettre au point un texte qu'accepteront et signeront la plupart des pays du monde. Nous pouvons nous attendre à ce que tous les accords de désarmement exigent les mêmes efforts patients, modestes et tenaces. En outre, il faudra tenir compte des questions de réglementation et de garanties ou sauvegardes.

Une grande partie de la controverse qui entoure le projet de non-prolifération provient de la crainte que certains pays puissent, par des manoeuvres clandestines, se dérober aux conditions du traité. Il en va de